Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012)

Heft: 1976

Artikel: Travail à temps partiel : des inégalités béantes : hommes et femmes font encore face à la rigidité des esprits et des entreprises

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024713

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

décentralisés et moins chers, sont déjà disponibles. Le lobby du solaire réclame lui aussi plus de moyens pour développer la production électrique. Cette production, qui représente aujourd'hui 0,5% de la consommation, devrait monter à 25% d'ici 2035. Une proportion qui risque de surcharger le réseau en été et de concurrencer la surface nécessaire au solaire thermique, une technique efficace pour réduire la consommation d'électricité.

Déjà se dessine une compétition entre des installations de grande taille et une production décentralisée. Le Conseil fédéral envisage une aide pour les seules centrales chaleur-force importantes et les entreprises électriques projettent des parcs solaires de la taille de plusieurs terrains de football. Une manière de conforter le rôle dominant de ces acteurs - majoritairement contrôlés par les collectivités cantonales et communales - sur le marché de l'électricité.

Mais, c'est surtout notre capacité à économiser qui déterminera la vigueur du tournant énergétique. La stratégie du Conseil fédéral prévoit toute une série de prescriptions et de subventions. Par contre, le gouvernement ne s'est pas encore décidé pour une véritable réforme écologique de la fiscalité, une taxe d'orientation qui traduirait la disponibilité limitée d'énergie, inciterait à des comportements d'économies et dont le produit reviendrait aux ménages et aux entreprises. L'abandon du nucléaire constitue la porte d'entrée du tournant énergétique. Le chemin qui y conduit nécessite une gestion fine du temps, du rapport entre production et économies d'énergie. Et également des investissements, de manière à ne pas geler les moyens disponibles pour pouvoir adapter la politique à l'évolution technique. Le tout dans un contexte où les acteurs du secteur vont tout faire pour préserver leurs intérêts.

Travail à temps partiel: des inégalités béantes

Hommes et femmes font encore face à la rigidité des esprits et des entreprises

Albert Tille - 20 novembre 2012 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22137

Toute la Suisse est au travail ou presque. La récente enquête sur la population active en 2011 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombre 82,8% de personnes actives chez les 15 à 64 ans. Ce taux est nettement supérieur aux 71,2% de la moyenne européenne.

Cette vision de l'ardeur helvétique au travail doit être nuancée. Le travail à temps partiel est plus répandu en Suisse avec 33,7% des actifs contre 19,5% en moyenne dans l'Union. Mais, il est très mal réparti entre les sexes. La large majorité des femmes actives, 57,8%, le sont à temps partiel, contre 13,5% chez les hommes.

La loi sur le travail n'aborde la question que marginalement (art. 35-36). Elle se borne à donner le droit à un horaire restreint aux femmes enceintes et allaitantes, et à quelques jours d'absence à un travailleur ayant une responsabilité familiale en cas de maladie d'un enfant.

Le temps partiel est donc, théoriquement, le libre choix des salariés. Mais, dans la plupart des cas, il s'agit plutôt d'une contrainte. Elle est essentiellement familiale pour les femmes qui assurent la majeure partie des tâches ménagères et de la garde des enfants. Ce travail non rémunéré, qui se chiffre par milliers d'heures par année, est en concurrence directe avec l'activité professionnelle. La contrainte familiale freine les carrières féminines et le niveau des salaires. Le rôle de mère est déterminant. Une analyse détaillée du cas vaudois montre que la vie active des femmes

est rythmée par la maternité. Entre 25 et 39 ans, la part des femmes au foyer augmente notablement, pour diminuer ensuite progressivement, à mesure que les enfants grandissent.

Les statistiques montrent que le cheminement des hommes est différent. Mais, s'ils ne sont que 13,5% à travailler à temps partiel, c'est aussi par contrainte. Si l'on en croit l'association alémanique Männer, 90% des hommes désirent alléger la durée de leur travail. Pour Sylvie Durrer, aujourd'hui directrice du Bureau fédéral de l'égalité, beaucoup d'hommes disent qu'ils sont intéressés par le temps partiel, mais peu l'obtiennent – quand ils osent le demander.

Le modèle familial ne valorise pas le rôle actif de père. Les statistiques de l'OFS le prouvent. Si 82,7% des femmes vivant en couple avec enfant(s) de moins de 7 ans travaillent à temps partiel, seulement 5,9 % des hommes dans la même situation familiale restreignent la durée de leur activité professionnelle. De leur côté, les entreprises refusent très souvent d'organiser leurs activités pour permettre le travail masculin à temps partiel. La réserve est plus grande dans le secteur secondaire que dans celui des services.

Pro Familia s'active pour changer les comportements des personnes et des entreprises. Dans une récente journée d'étude, l'association a demandé la reconnaissance d'un *«temps familial»*. Une vie familiale enrichie par l'octroi du temps nécessaire aux tâches ménagères, éducatives et relationnelles est également favorable à l'activité professionnelle par une amélioration de la productivité du travail. Aux entreprises, Pro Familia demande de promouvoir de nouveaux modèles de travail et de favoriser le parcours professionnel continu de leurs collaboratrices qui demandent à reprendre leur travail ou d'en augmenter la durée après leur occupation de mère. Aux politiques, l'association demande de transformer le congé maternité en congé parental et de réformer le deuxième pilier de l'assurance-vieillesse en introduisant un bonus éducatif au bénéfice du parent qui a réduit son activité pour s'occuper des enfants.

Si la correction des inégalités face au temps partiel peut partiellement passer par les textes, elle doit intervenir en priorité dans les esprits et dans la gouvernance des entreprises.

Quota féminin dans les conseils d'administration

La résistance masculine n'est pas près de lâcher!

Jean-Pierre Ghelfi - 20 novembre 2012 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22105

Les femmes ne sont-elles que des hommes qui ont moins d'argent, selon la formule de Paul Samuelson, auteur du manuel d'économie le plus lu par les étudiantes et les étudiants du monde entier durant des décennies? Sont-elles une *«espèce à protéger»* à laquelle seuls des quotas permettront d'atteindre les plus hautes fonctions? Ou bien, au contraire, ne doivent-elles compter que sur l'affirmation de leurs compétences pour briser le «plafond de verre»?

Ce débat n'est pas tout à fait nouveau. Plusieurs pays ont déjà pris des mesures en introduisant des quotas féminins dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse. Le cas le plus connu est celui de la Norvège, mais la France et l'Espagne ont également légiféré dans ce domaine. L'année dernière, le Parlement européen a approuvé une motion qui demande l'introduction d'une législation